



4^{ème} Accord Handicap

La CFDT



Signe cet accord

Pourquoi ? Parce qu'il apporte **de vrais avantages pour les salariés RQTH.**

Pas de signature, pas de garanties pour les salariés !

Conscients que toute avancée, même imparfaite, est préférable à l'immobilisme.

Ce qui coince :

- Managers et recruteurs ont toujours une **bonne excuse** pour éviter d'embaucher.
- Les promesses de recrutement se transforment souvent en **mirages**.
- La formation des managers à la non-discrimination ? Disons... en **mode ralenti escargots**.

Ce que la CFDT a obtenu

- ✓ Télétravail médical jusqu'à 5 jours/semaine.
- ✓ Temps Partiel de Gestion du Handicap (TPGH).
- ✓ Aléas de carrière Handicap passage au rythme journalier : Le coefficient de majoration est amélioré.
- ✓ Proposition de la **CFDT** de rajouter un suivi spécifique des évolutions de carrières pour les salariés RQTH.
- ✓ Absences pour examen lié au handicap pour le salarié ou pour s'occuper d'un(e) conjoint(e) ou enfant en situation de handicap (+ ½ journée si trajet > 1h).
- ✓ Chèques CESU 500 € : pour le salarié(e) ou conjoint(e) ou enfant en situation de handicap, 375 € financés par ArcelorMittal et 125€ par le salarié.
- ✓ **Duo Day et Journée Diversité.**
- ✓ Autres dispositifs : dons de jours, aides logement, crèche...

Mais soyons honnêtes : côté **embauche**, on ne va pas se raconter d'histoires...

La conjoncture et les blocages internes font que **les recrutements RQTH resteront rares**.

Ce que dit la CFDT

- **Oui, nous signons**, car ces avancées comptent pour améliorer le quotidien.
- **Oui, nous dénonçons**, car l'insertion par le recrutement reste au point mort.
- **Oui, nous restons vigilants**, car un accord ne doit pas rester une simple vitrine de communication.

Conclusion

L'inclusion ne peut pas être un simple slogan publicitaire avec des affiches 4X4. Pour la **CFDT**, elle doit se traduire par des mesures visibles, durables et équitables. ArcelorMittal a encore du chemin à faire, et nous serons là pour le rappeler.

La **CFDT** continue à vous accompagner pour **faire appliquer vos droits** et renforcer les acquis de cet accord.

*RQTH : reconnaissance de travailleur handicapé

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Section syndicale Cfdt ArcelorMittal Méditerranée - (04 42 47) 29 81